

Cannabis médical : 100 000 patients ne peuvent plus attendre

Monsieur le Premier ministre,

Nous, associations de patients, vous interpellons sur la situation critique des personnes qui attendent depuis près de trois ans l'application effective du dispositif relatif au cannabis médical voté par le Parlement en décembre 2023.

Ces patients souffrent de pathologies graves et se trouvent en impasse thérapeutique. Pourtant, ils ne peuvent toujours pas accéder, dans un cadre médical légal et sécurisé, aux traitements à base de cannabis prévus par le dispositif voté par le Parlement.

Aujourd'hui, un nouveau blocage vient encore repousser cette perspective : les auditions que la Haute Autorité de santé devait consacrer, les 20 et 21 octobre prochains, à l'évaluation des médicaments à base de cannabis sont reportées, faute de publication du décret nécessaire à la poursuite de ses travaux.

Ce report n'est pas un simple contretemps administratif. Il compromet une nouvelle fois l'application du dispositif adopté par le Parlement en décembre 2023 et menace désormais le calendrier présenté aux associations de patients, qui prévoyait une mise à disposition de ces médicaments en janvier 2027.

Près de trois ans après le vote de la loi, les textes nécessaires à son application ne sont toujours pas publiés.

Depuis des années, les patients subissent reports et engagements non tenus. L'expérimentation lancée en 2021 a pourtant permis de définir les indications ainsi que les conditions de prescription et de dispensation. En décembre 2023, le Parlement a adopté un cadre pérenne, toujours inapplicable faute de textes réglementaires.

Cette attente n'est plus tolérable.

Elle ne concerne pas un débat théorique, mais 100 000 patients susceptibles de bénéficier de ces traitements. Des femmes et des hommes souffrant de douleurs neuropathiques réfractaires, de spasticités douloureuses sévères, de symptômes rebelles liés au traitement du cancer, de certaines épilepsies pharmaco résistantes ou placées des situations palliatives de fin de vie.

Pour ces patients, chaque nouveau report prolonge des douleurs que les traitements disponibles ne parviennent pas à soulager. Il signifie aussi des nuits sans sommeil, une autonomie réduite, une vie familiale et professionnelle bouleversée et, pour leurs proches, l'impuissance face à une souffrance qui dure. Cette situation est particulièrement difficile à comprendre pour les patients en soins palliatifs, alors que le soulagement de la douleur et l'amélioration de la qualité de vie constituent des objectifs essentiels de leur prise en charge et une priorité affichée par le gouvernement au travers de la loi Fin de vie.

Ces personnes ne réclament ni passe-droit ni solution miracle. Elles demandent simplement à pouvoir accéder, lorsqu'elles se trouvent en impasse thérapeutique et dans les indications prévues, à des médicaments prescrits par des professionnels de santé, dispensés dans un circuit contrôlé et faisant l'objet d'un suivi médical.

Faute d'accès légal et sécurisé, certains patients peuvent être tentés de se tourner vers des circuits clandestins, sans garantie sur les produits ni accompagnement médical.

Cette situation est indigne de l'attention que notre pays doit aux personnes malades. La douleur des patients ne peut pas devenir une variable d'ajustement administrative, politique ou électorale.

À l'approche des prochaines échéances électorales, nous refusons que ce dossier soit une nouvelle fois différé, suspendu ou abandonné. La continuité de l'État et le respect de la décision du Parlement doivent prévaloir sur le calendrier politique. La prise en charge de patients atteints de pathologies graves ne peut dépendre d'une campagne électorale, d'un changement de gouvernement ou d'un nouveau remaniement.

Monsieur le Premier ministre, il ne s'agit plus aujourd'hui d'ouvrir un débat sur l'opportunité du cannabis médical. Le Parlement s'est prononcé. Le cadre législatif existe. Les indications ont été définies, l'ANSM a engagé ses travaux et la Haute Autorité de santé attend sa saisine pour engager les siens. Aujourd'hui l'avancée des travaux est en suspens faute de décrets et arrêtés publiés. Il appartient désormais au Gouvernement de permettre l'application effective de la loi.

Nous vous demandons donc de faire publier sans délai le décret d'application et ses arrêtés — examinés par le Conseil d'État en juillet 2025 — nécessaires à l'autorisation et à l'utilisation des médicaments à base de cannabis et le décret permettant à la Commission de la transparence de poursuivre son évaluation.

Nous demandons également la publication d'un calendrier précisant formellement les textes qui restent à publier, la date butoir d'achèvement des travaux de la HAS ainsi que celle des premières prescriptions.

Les patients ont déjà trop attendu. La loi a été votée : les textes doivent maintenant être publiés et ces médicaments rendus accessibles.

Dans l'attente de décisions immédiates à la hauteur de l'urgence humaine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Les associations de patients signataires

Mobilisées pour l'application effective du dispositif relatif au cannabis médical



Alliance Maladies Rares



APAISER la Syringomyélie et le Chiari



France Sclérose en Plaques



AFVD - Association Francophone Vaincre la douleur



CMT France - Charcot-Marie-Tooth

CThérapeutique

Association des patients inclus dans l'expérimentation Cannabis



AMS-ARAMISE



AFSKF - Association Française Syndrome de Klippel-Feil



CSC - Connaître le Syndrome Cérébelleux



Algodystrophie France



AFNP - Association Française contre les Neuropathies Périphériques



ASL-HSP France



AIMK Tarlov



Association Huntington France

Lettre ouverte au Premier ministre - Cannabis médical